



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



22060966

ile,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

12 MAI 2022

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0462 311 896

Nom

(en entier) : SPARKOHI

(en abrégé) :

Forme légale : sclr

Adresse complète du siège : Rue de Mons 3 à 7080 FRAMERIES

Objet de l'acte : modification statutaire et désignation du commissaire aux comptes**1) Modification statutaire**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures quinze, les associés de la société coopérative à responsabilité limitée « SPARKOHI se sont réunis video- conférence pour une Assemblée Générale Extraordinaire ayant pour objet :

Modification de l'article 23 & 1 :

« à l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions légales régissant les actions sans droit de vote »

A remplacer par :

« Tous les associés ont droit de vote à l'assemblée.

Chaque associé dispose d'une voix par part sociale entièrement libérée sans que jamais, il ne puisse prendre part à l'assemblée générale pour un nombre de voix qui dépasse le dixième des voix attachées aux parts représentées. »

2) désignation du commissaire aux comptes

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à 18 heures, les associés de la société coopérative à responsabilité limitée SPARKOHI, se sont réunis en vidéo conférence, en Assemblée Générale.

L'AG a notifié le marché à RSM interaudit, rue Saint Exupéry 14, 6041 Gosselles pour les années 2022-2023-2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/05/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).